



# Adhésion au Syndicat des Vignerons Indépendants Nantais – 2026

(Adhésion 2026 établie d'après la déclaration de récolte 2025)

Une copie de ce document est à conserver par l'adhérent

Nom ou Raison Sociale :

N° SVIN :

N° VIF :

Adresse :

CP : Commune :

Tel : Portable :

E-mail :

## Présentation de l'adhérent et de l'exploitation

Chef d'exploitation :

Employeur de main d'œuvre permanente

Nombre d'employés équivalent temps plein :

Jeune Viticulteur

Cochez la case si c'est votre première année d'adhésion en tant que JA

Modes de production :

Conventionnel

Terra Vitis

AB

Biodynamie

HVE

## Cotisations

### ● Cotisation sur les surfaces :

**Vous devez joindre obligatoirement la copie de votre déclaration de récolte 2025 à votre dossier d'adhésion**

	Ha	A	Ca
AOC Muscadet(s)			
AOC Gros Plant - Coteaux d'Ancenis – Fiefs Vendéens			
Vins IGP – VSIG – Autres			
<b>SUPERFICIE TOTALE EN PRODUCTION</b>			
MONTANT DE LA COTISATION :		<i>Superficie totale X 11 €/ha</i>	=
			€

### ② Cotisation de base :

+ 55 €

Chef d'exploitation ou gérant - Nom/Prénom : «Prénom» «NOM»

### ③ Cotisation Nationale des VIF (obligatoire) :

+ 96 €

*Total cotisations syndicales = cotisations sur les surfaces + de base + des VIF =*

€

### ● Facultatif: redevance annuelle pour l'utilisation du logo Vigneron Indépendant

+ 66 €

Un dossier de demande de conventionnement vous sera adressé pour validation si c'est pour une première demande.

(Si la structure juridique de l'exploitation a été modifiée, merci de cocher cette case )

*Total cotisations = cotisations syndicales + redevance logo =*

€

**Règlement  par chèque à l'ordre du SVIN ou  par virement (cf RIB au Verso)**

Date :

Signature :

Je refuse que mes coordonnées soient diffusées sur les sites internet [www.vigneron-independant.com](http://www.vigneron-independant.com) et [www.vignerons-independants-pays-de-la-loire.fr](http://www.vignerons-independants-pays-de-la-loire.fr) conformément à la loi informatique et libertés du 6/01/1978 modifiée le 8/08/2004.

# COMMENT ADHÉRER AU SVIN ?

## C'est simple !

Pour cela, il vous suffit, de compléter ce bulletin et le retourner soit par mail à [maud.gautreau@orange.fr](mailto:maud.gautreau@orange.fr) soit par courrier à :

**SVIN - Château de la Frémoire - 44120 VERTOU**

**Accompagné de :**

**votre déclaration de récolte 2025**

**du paiement de votre adhésion\***

\*Soit une cotisation de base de 55 €,

Une cotisation à l'hectare pour toutes les surfaces en production de 11 €/Ha,

La cotisation nationale des Vignerons Indépendants de France, soit 96 €,

De la redevance annuelle du logo, si vous êtes utilisateur, soit 66 €.

Règlement par chèque à l'ordre du SVIN ou par virement.

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE			
Ce relevé est destiné à tout organisme souhaitant connaître vos références bancaires pour domicilier des virements ou des prélèvements sur votre compte.			
CA ATLANTIQUE VENDEE VERTOU Tel. 0251895114	04/11/2019 00014 Fax. 0251790609		
Intitulé du Compte :SVIN SYND DES VIGNE INDEP NANT  CHATEAU DE LA FREMOIRE  44120 VERTOU			
<b>DOMICILIATION</b>			
Code établissement 14706	Code guichet 00014	Numéro de compte 85142188000	Clé RIB 30
IBAN (International Bank Account Number)			
FR76	1470	6000	1485 1421 8800 030
Code BIC (Bank Identification Code) - Code swift: <b>AGRIFRPP847</b>			

**POUR LE REGLEMENT PAR CHEQUE, DEUX POSSIBILITES :**

**- soit le paiement intégral à retourner avec votre dossier avant le 16 janvier 2026,**

**- soit la possibilité d'échelonner votre paiement jusqu'à trois mensualités maximum, en adressant 3 chèques :**

- o le 31 janvier 2026**
- o le 31 mars 2026**
- o le 30 juin 2026**

**Si la situation de votre entreprise nécessite un échelonnement du paiement personnalisé, n'hésitez pas à nous contacter au 02 40 80 14 74, pour l'étudier ensemble.**

**Un service exclusif et libre de choix en tant qu'adhérent :**

**L'utilisation du logo « Vigneron Indépendant »**

**et ce, quel que soit le support, pour une redevance annuelle de 66 € TTC. Pour les vigneron n'ayant pas encore reçu l'autorisation par les VIF, ils peuvent solliciter un dossier auprès du SVIN.**

**C'est également bénéficier de tarifs préférentiels à Viti-Services, soit une remise de 8% sur vos achats et l'exclusivité de certains services :**

- o Bag in Box avec un visuel spécifique « vigneron indépendant » et ses poches en 5 et 10 L**
- o L'expédition d'échantillons partout en France et à l'international**
- o La boutique logo « vigneron indépendant » et la location d'Easy-cooler**